



Conseil de la Ville

Règlement RV-2016-16-28 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIIT :

1. Grille des spécifications applicable à la zone M0830

La grille des spécifications applicable à la zone M0830, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement est modifiée par l'ajout des notes 290, 296 et 297, ainsi que des spécifications afférentes à celles-ci, tel que le tout apparaît à l'annexe A du présent règlement.

Adopté le 30 janvier 2017

(signé) Robert Maranda

Robert Maranda, maire suppléant

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, greffière par intérim

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 11 MARS 2017